Avis d'une demande de dérogation mineure au
Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui se tiendra le 14 décembre 2026, à 19 h, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme* suivante :

Permettre aux futurs 2300-2302-2304, rue Westgate :

- une hauteur de bâtiment maximale de 9,29 mètres, au lieu de 7,55 mètres;

- des écarts de hauteur de 5,38 mètres et de 4,02 mètres avec les bâtiments voisins immédiatement adjacents aux lignes latérales du terrain, au lieu de 2,5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 27 novembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière